

Fiche de données de sécurité

page: 1/21

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 15.11.2022 Version: 6.0

Date de la version précédente: 30.03.2022 Version précédente: 5.0

Date / Première version: 23.08.2002

Produit: Opus

(ID Nr. 30035191/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 07.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Opus

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit phytosanitaire, fongicide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BASF SE 67056 Ludwigshafen GERMANY Adresse de contact: BASF France SAS 176, rue Montmartre 75002 PARIS FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

Date / mise à jour le: 15.11.2022 Version: 6.0
Date de la version précédente: 30.03.2022 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 30.03.2022 Date / Première version: 23.08.2002

Produit: Opus

(ID Nr. 30035191/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 07.10.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (Inhalation - H332 Nocif par inhalation.

brouillard)

Skin Corr./Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Repr. 1B H360Df Peut nuire au foetus. Suceptible de nuire à la fertilité. Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:







Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H332 Nocif par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H360Df Peut nuire au foetus. Suceptible de nuire à la fertilité.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la

santé humaine et l'environnement.

Conseil de Prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, montrez-lui le récipient ou

l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Date / mise à jour le: 15.11.2022 Version: 6.0
Date de la version précédente: 30.03.2022 Version précédente: 5.0

Date / Première version: 23.08.2002

Produit: **Opus**

(ID Nr. 30035191/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 07.10.2025

Conseil de Prudence (Prévention):

P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un
	équipement de protection des yeux et du visage.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P201	Veiller à obtenir des instructions spéciales avant utilisation.
P260	Ne pas inhaler les brouillards et vapeurs.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail

travail.

P264 Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après

manipulation.

Conseils de prudence (Intervention):

P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
P333 + P313	En cas d'irritation/éruption cutanée: consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Conseils de Prudence (Stockage):

P405 Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des

déchets spéciaux ou dangereux.

Classement de préparations spéciales (GHS):

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: époxiconazole (ISO); (2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H- 1,2,4triazol-1-yl)méthyl]oxirane, Alcools, C16-18, éthoxylé propoxylé, Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, < 1% naphtalène, masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3: 1)

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation

Date / mise à jour le: 15.11.2022 Version: 6.0 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 30.03.2022 Date / Première version: 23.08.2002

Produit: Opus

(ID Nr. 30035191/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 07.10.2025

endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement déléqué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, fongicide, suspension concentrée (SC)

Ingrédients soumis à réglementation

époxiconazole (ISO); (2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4triazol-1-

yl)méthyl]oxirane

Teneur (W/W): 11,96 % Carc. 2

Numéro CAS: 133855-98-8 Repr. 1B (foetus) Numéro-CE: 406-850-2 Aquatic Chronic 2 Numéro d'enregistrement REACH: H351, H360Df, H411

01-0000015634-70

Numéro INDEX: 613-175-00-9 Classification différente selon les

> connaissances actuelles et les critères de <u>l'Annexe I du règlement (EC) n°1272/2008</u>

Carc. 2

Repr. 2 (fertilité) Repr. 1B (foetus) Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1

Alcools, C16-18, éthoxylé propoxylé

Teneur (W/W): < 25 % Acute Tox. 2 (Inhalation - brouillard)

Numéro CAS: 68002-96-0 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 3 Facteur M - aigüe: 1

H330, H412, H400

Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, < 1% naphtalène

Teneur (W/W): < 20 % Asp. Tox. 1 Numéro d'enregistrement REACH: Aquatic Chronic 2 01-2119451097-39 H304, H411

EUH066

Acide benzènesulfonique, hydroxy-, polymère à base de formaldéhyde, phénol et urée, sel de sodium

Date / mise à jour le: 15.11.2022 Version: 6.0
Date de la version précédente: 30.03.2022 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 30.03.2022 Date / Première version: 23.08.2002

Produit: Opus

(ID Nr. 30035191/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 07.10.2025

Teneur (W/W): < 5 % Eye Dam./Irrit. 2 Numéro CAS: 102980-04-1 Aquatic Chronic 3 H319, H412

masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-

isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3: 1)

Teneur (W/W): < 0,05 % Acute Tox. 3 (par voie orale)

Numéro CAS: 55965-84-9 Acute Tox. 2 (Inhalation - brouillard)

Numéro d'enregistrement REACH: Acute Tox. 2 (par voie cutanée)

01-2120764691-48

Numéro INDEX: 613-167-00-5 Eye Dam./Irrit. 1

Skin Sens. 1A
Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1
Facteur M - aigüe: 100
Facteur M - chronique: 100

Skin Corr./Irrit. 1C

H301, H317, H314, H310 + H330, H400, H410

EUH071

Les limites de concentrations spécifiques

Skin Sens. 1A: >= 0,0015 % Eye Dam./Irrit. 1: >= 0,6 % Eye Dam./Irrit. 2: 0,06 - < 0,6 % Skin Corr./Irrit. 1C: >= 0,6 % Skin Corr./Irrit. 2: 0,06 - < 0,6 %

propane-1,2-diol

Teneur (W/W): < 15 % Numéro CAS: 57-55-6 Numéro-CE: 200-338-0

Numéro d'enregistrement REACH:

01-2119456809-23

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau et du savon, secours médical.

Date / mise à jour le: 15.11.2022 Version: 6.0
Date de la version précédente: 30.03.2022 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 30.03.2022 Date / Première version: 23.08.2002

Produit: Opus

(ID Nr. 30035191/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 07.10.2025

Après contact avec les yeux:

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés: eau pulvérisée, mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité: jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: monoxyde de carbone, chlorure d'hydrogène, fluorure d'hydrogène, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, composés halogénés, oxydes de soufre Conseil: Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

Date / mise à jour le: 15.11.2022 Version: 6.0
Date de la version précédente: 30.03.2022 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 30.03.2022 Date / Première version: 23.08.2002

Produit: Opus

(ID Nr. 30035191/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 07.10.2025

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Porter un équipement de protection adéquat.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Protéger des températures inférieures à :5 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) endessous de la température indiquée pour une période prolongée.

Protéger des températures supérieures à :30 °C

Le produit emballé doit être protégé contre le dépassement des températures indiquées.

Date / mise à jour le: 15.11.2022 Version: 6.0
Date de la version précédente: 30.03.2022 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 30.03.2022 Date / Première version: 23.08.2002

Produit: **Opus**

(ID Nr. 30035191/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 07.10.2025

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

133855-98-8: (2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4-triazol-1-yl)méthyl]oxirane VME 0,05 mg/m3 (Recommandation-BASF)

8.2. Contrôles de l'exposition

<u>Équipement de protection individuelle</u>

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations faibles ou de durée d'action courte: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques ou inorganiques, acides inorganiques, basiques et de particules toxiques(p.ex. EN 14387 Type ABEK-P3).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN ISO 374-1), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN ISO 374-1): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: liquide Etat physique: liquide

Date / mise à jour le: 15.11.2022 Version: 6.0
Date de la version précédente: 30.03.2022 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 30.03.2022 Date / Première version: 23.08.2002

Produit: Opus

(ID Nr. 30035191/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 07.10.2025

Couleur: beige clair

Odeur: caractéristique, de l'hydrocarbures

Seuil olfactif:

Non déterminé car nocif par

inhalation

Température de cristallisation: env. -11,5 °C

Intervalle d'ébullition: env. 100 °C

(1.013,25 hPa)

Données se rapportant au solvant

Inflammabilité: non applicable

Limite inférieure d'explosivité:

Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Limite supérieure d'explosivité:

Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Point d'éclair: (Directive 92/69/CEE, A.9)

Pas de point d'éclair - Mesure réalisée jusqu'à la température

d'ébullition.

Température d'auto-inflammation: env. 420 °C (Directive 84/449/CEE, A.15) Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le

stockage et la manipulation sont respectées.

Valeur du pH: env. 5,5 - 7,5

(20 °C)

(mesuré(e) avec le produit non dilué)

Viscosité, cinématique: 70,3 mm2/s (OECD 114)

(40 °C)

Viscosité dynamique: env. 72,9 mPa.s (OECD 114)

(40 °C, 100 1/s)

Solubilité dans l'eau: dispersible

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):

non applicable

Pression de vapeur: env. 23,4 hPa

(20 °C)

Données se rapportant au solvant

Densité: env. 1,05 g/cm3 (Directive 92/69/CEE, A.3)

(20 °C)

densité de vapeur relative (air):

non applicable

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Date / mise à jour le: 15.11.2022 Version: 6.0

Date de la version précédente: 30.03.2022 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 30.03.2022 Date / Première version: 23.08.2002

Produit: **Opus**

(ID Nr. 30035191/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 07.10.2025

Risque d'explosion: Compte tenu de sa structure, le

produit est classé comme non

explosible.

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: Du fait de sa structure, le produit

n'est pas classé comme comburant

Autres caractéristiques de sécurité

Autres informations: Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et

chimiques sont indiqués dans cette rubrique.

Vitesse d'évaporation:

non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

bases fortes, acides forts, oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Date / mise à jour le: 15.11.2022 Version: 6.0
Date de la version précédente: 30.03.2022 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 30.03.2022 Date / Première version: 23.08.2002

Produit: **Opus**

(ID Nr. 30035191/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 07.10.2025

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

De toxicité modérée après une inhalation de courte durée. Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 423 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée.

CL50 rat (par inhalation): 3,25 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

Test réalisé avec un aérosol.

DL50 rat (par voie cutanée): > 4.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée.

<u>Irritation</u>

Evaluation de l'effet irritant:

Irritant par contact avec la peau Non-irritant pour les yeux.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: Irritant. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Possible sensibilisation de la peau après contact. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3: 1)

Données expérimentales/calculées:

Essai des ganglions lymphatiques de la souris (LLNA) souris: sensibilisant pour la peau (autre(s))

mutagénicité des cellules germinales

Date / mise à jour le: 15.11.2022 Version: 6.0
Date de la version précédente: 30.03.2022 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 30.03.2022 Date / Première version: 23.08.2002

Produit: Opus

(ID Nr. 30035191/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 07.10.2025

Evaluation du caractère mutagène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : époxiconazole (ISO); (2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4triazol-1-yl)méthyl]oxirane

Evaluation du caractère cancérogène:

Indications d'effet cancérigène possible en expérimentation animale.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : époxiconazole (ISO); (2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4triazol-1-yl)méthyl]oxirane

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Des tests sur animaux ont donné des indices pour des effets néfastes sur la fertilité.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : époxiconazole (ISO); (2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4triazol-1-yl)méthyl]oxirane

Evaluation du caractère tératogène:

Classement-UE Dans les essais réalisés sur animaux la substance a eu un effet néfaste sur le développement/tératogène.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Date / mise à jour le: 15.11.2022 Version: 6.0

Date de la version précédente: 30.03.2022 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 30.03.2022 Date / Première version: 23.08.2002

Produit: **Opus**

(ID Nr. 30035191/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 07.10.2025

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : époxiconazole (ISO); (2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4triazol-1-yl)méthyl]oxirane

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

De grandes quantités peuvent causer des lésions spécifiques aux organes suite à l'exposition répétée. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données relatives à : masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3: 1)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Après une administration répétée l'effet de l'irritation locale reste en avant plant. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Autres informations

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

Date / mise à jour le: 15.11.2022 Version: 6.0
Date de la version précédente: 30.03.2022 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 30.03.2022 Date / Première version: 23.08.2002

Produit: **Opus**

(ID Nr. 30035191/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 07.10.2025

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 0,42 mg/l, Oncorhynchus mykiss (OCDE 203; ISO 7346; 84/449/CEE, C.1, statique)

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 3,1 mg/l, Daphnia magna (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique)

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 1,52 mg/l (taux de croissance), Pseudokirchneriella subcapitata (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)

CE10 (72 h) 0,0072 mg/l (taux de croissance), Pseudokirchneriella subcapitata (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :époxiconazole (ISO); (2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4triazol-1-yl)méthyl]oxirane

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :époxiconazole (ISO); (2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4triazol-1-yl)méthyl]oxirane

Potentiel de bioaccumulation:

Facteur de bioconcentration(FBC): 59 - 70, Oncorhynchus mykiss (Méthode OCDE 305) Ne s'accumule pas dans les organismes.

Date / mise à jour le: 15.11.2022 Version: 6.0
Date de la version précédente: 30.03.2022 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 30.03.2022 Date / Première version: 23.08.2002

Produit: **Opus**

(ID Nr. 30035191/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 07.10.2025

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :époxiconazole (ISO); (2RS,3SR)-3-(2-chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4triazol-1-yl)méthyl]oxirane

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.8. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

Date / mise à jour le: 15.11.2022 Version: 6.0 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 30.03.2022 Date / Première version: 23.08.2002

Produit: **Opus**

(ID Nr. 30035191/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 07.10.2025

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

UN3082

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE Nom d'expédition des

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (ALCOXYLAT D'ALCOOL Nations unies:

GRAS, SOLVANT NAPHTA, EPOXICONAZOLE)

Classe(s) de danger pour le 9, EHSM

transport:

Groupe d'emballage: Ш Dangers pour oui

l'environnement:

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur: Aucun connu

RID

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

UN3082

Nom d'expédition des

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (ALCOXYLAT D'ALCOOL Nations unies:

GRAS, SOLVANT NAPHTA, EPOXICONAZOLE)

Classe(s) de danger pour le 9, EHSM

transport:

Ш oui

Dangers pour l'environnement:

Groupe d'emballage:

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

UN3082

Nom d'expédition des

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

Nations unies:

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (ALCOXYLAT D'ALCOOL

GRAS, SOLVANT NAPHTA, EPOXICONAZOLE)

Classe(s) de danger pour le 9, EHSM

transport:

Groupe d'emballage: Ш

page: 17/21

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 15.11.2022 Version: 6.0 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 30.03.2022 Date / Première version: 23.08.2002

Produit: **Opus**

(ID Nr. 30035191/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 07.10.2025

Dangers pour oui

l'environnement:

Précautions particulières à Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche Non évalué

Transport maritime Sea transport

IMDG IMDG

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Nom d'expédition des

Nations unies:

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEME NT. LIQUIDE. N.S.A. (ALCOXYLAT D'ALCOOL GRAS,

SOLVANT NAPHTA.

EPOXICONAZOLE

UN 3082 UN number or ID

number:

UN proper shipping

name:

ENVIRONMENTAL

UN 3082

LY HAZARDOUS SUBSTANCE. LIQUID, N.O.S. (FATTY ALCOHOL ALCOXYLATE. **SOLVENT** NAPHTHA.

EPOXICONAZOLE)

Classe(s) de danger pour

le transport:

Groupe d'emballage: Dangers pour

l'environnement:

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

9, EHSM

Ш oui

Polluant marin: OUI

EmS: F-A; S-F

Transport hazard

class(es):

Packing group: Environmental

hazards:

Special precautions for user:

9, EHSM

Ш yes

Marine pollutant:

YES

EmS: F-A; S-F

Transport aérien Air transport

IATA/ICAO IATA/ICAO

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Nom d'expédition des

Nations unies:

UN 3082

MATIERE

DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEME

NT, LIQUIDE, N.S.A.

UN number or ID

UN proper shipping

name:

number:

UN 3082

ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS

SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (FATTY ALCOHOL ALCOXYLATE,

Date / mise à jour le: 15.11.2022 Version: 6.0 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 30.03.2022 Date / Première version: 23.08.2002

Produit: **Opus**

(ID Nr. 30035191/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 07.10.2025

(ALCOXYLAT **SOLVENT** D'ALCOOL GRAS, NAPHTHA. EPOXICONAZOLE)

SOLVANT NAPHTA.

EPOXICONAZOLE

Classe(s) de danger pour 9, EHSM Transport hazard 9, EHSM

le transport: class(es):

Groupe d'emballage: Ш Packing group: Ш Dangers pour Environmental oui ves

l'environnement: hazards:

Précautions particulières à Special precautions Aucun connu None known

prendre par l'utilisateur: for user:

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les règlementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

Autres informations

Le produit peut être expédié comme non dangereux dans des emballages appropriés contenant une quantité nette de 5 L ou moins selon les dispositions de divers organismes de réglementation : ADR,

Date / mise à jour le: 15.11.2022 Version: 6.0
Date de la version précédente: 30.03.2022 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 30.03.2022 Date / Première version: 23.08.2002

Produit: Opus

(ID Nr. 30035191/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 07.10.2025

RID, ADN: disposition spéciale 375; IMDG: 2.10.2.7; IATA: A197; TDG: disposition spéciale 99(2); 49CFR: §171.4 (c) (2) et aussi la disposition spéciale 375 dans l'annexe B qui est réglementée en Chine "Regulations Concerning Road Transportation of Dangerous Goods Part 3: Index of dangerous goods name and transportation requirements" (JT/T 617.3)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 30, 3, 75

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Entrée dans la liste dans la règlementation: E1

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 4510

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 84

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Acute Tox. Toxicité aiguë

Skin Corr./Irrit. Corrosion/irritation cutanée Skin Sens. sensibilisation de la peau

Carc. Cancérogénicité

Aquatic Acute Danger pour le milieu aquatique - aigu
Aquatic Chronic Danger pour le milieu aquatique - chronique

Repr. Toxicité pour la reproduction Asp. Tox. Danger par aspiration

Eye Dam./Irrit. Lésions oculaires graves / irritation oculaire

H315 Provoque une irritation cutanée.

H332 Nocif par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H360Df Peut nuire au foetus. Suceptible de nuire à la fertilité.

Date / mise à jour le: 15.11.2022 Version: 6.0
Date de la version précédente: 30.03.2022 Version précédente: 5.0

Date / Première version: 23.08.2002

Produit: **Opus**

(ID Nr. 30035191/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 07.10.2025

H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H330	Mortel par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H310 + H330	Mortel par contact cutané ou par inhalation
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer desséchement ou gerçures de la peau.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

<u>Abréviations</u>

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

page: 21/21

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 15.11.2022 Version: 6.0 Version précédente: 5.0

Date de la version précédente: 30.03.2022 Date / Première version: 23.08.2002

Produit: **Opus**

(ID Nr. 30035191/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 07.10.2025

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.